



VERSAILLES

23 place de l'Iris
92440 - Courbevoie

Le jeudi 21 janvier 2021

Objet : situation des personnels AESH de l'académie de Versailles

A Madame la Rectrice,
A Madame la directrice des ressources humaines,
Aux directrices et directeurs académiques des services du 78,91, 92,95 de l'éducation nationale,

Mesdames, Messieurs,

Par cette lettre, le Sgen-CFDT de Versailles participe à l'action syndicale nationale du 21 janvier 2021, à déclinaison académique, en faveur des droits des personnels AESH. En effet, lors de l'installation du comité de suivi national des AESH en février 2020, le Ministère de l'Éducation Nationale identifiait "les marges de progrès" à accomplir en lien avec l'application du cadre de gestion des AESH de juin 2019. Ce dernier vise à obtenir "des pratiques à harmoniser sur l'ensemble du territoire" à travers différents points essentiels :

- Le décompte du temps de travail (contrat sur au moins 41 semaines, respect du mode de calcul du travail des AESH) ;
- La rémunération des AESH avec le réexamen triennal ;
- La formation.

Depuis la mise en application du cadre de gestion en juin 2019 et l'instauration du comité de suivi national AESH, notre organisation syndicale agit pour faire respecter des droits identiques pour les personnels AESH dans toutes les académies. De plus, nous relayons des revendications en cohérence avec les attentes des personnels.

Notre fédération organise cette initiative aux échelons, national et académique, et en informe dès aujourd'hui Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.

Elle tiendra compte des réponses obtenues dans chaque académie dans la poursuite des discussions au niveau ministériel.

L'application concertée et uniforme du cadre de gestion des AESH doit passer par un dialogue social constructif dans les académies.

Concernant notre académie, s'appuyant sur les retours à notre enquête auprès des personnels AESH, veuillez trouver ci-dessous les différents points sur lesquels le Sgen-CFDT Versailles souhaite attirer votre attention :

Tout d'abord, malgré les difficultés rencontrées dans leur quotidien en accompagnant des élèves ayant des troubles plus ou moins lourds, les AESH aiment leur métier : le contact avec les enfants dont elles/ils peuvent voir l'évolution, le travail en collaboration avec les équipes enseignantes et

pédagogiques, en particulier quand leur avis est considéré lors d'entretiens avec l'équipe de suivi de scolarité.

Veillez trouver ci-dessous les différents points sur lesquels le Sgen-CFDT Versailles souhaite attirer votre attention sur :

- Une absence de formations et d'informations quant à leurs droits salariaux.
- La généralisation du réexamen triennal de leur rémunération conformément à l'art 12 du décret 2014-724.
- L'accès aux jours de fractionnement conformément à la réglementation en vigueur
- L'attribution de l'indemnité compensatrice de CSG y compris de manière rétroactive si l'agent remplit les conditions de son attribution.
- La précision de la répartition heures connexes / heures élèves dans leur contrat.
- Le non-respect des missions strictes des AESH puisqu'on leur demande de prendre en charge un certain nombre de tâches qui doivent être effectuées par d'autres personnels (ATSEM, AED, Professeurs).
- Le manque de considération dont souffrent les AESH et qui peut prendre différentes formes et avoir de graves répercussions sur leur quotidien : des emplois du temps ubuesques, une infantilisation, une exclusion des espaces de travail, une multiplicité d'interlocuteurs ignorants de leurs droits et devoirs, mais aussi de leurs compétences à donner des conseils qui sont trop peu suivis, pour peu qu'ils soient demandés.

C'est pourquoi, devant tous les éléments cités ci-dessus, le Sgen-CFDT Versailles sollicite une audience au cours de laquelle il évoquera également d'autres sujets évoqués par les personnels AESH et au cours de laquelle vous pourrez nous apporter un certain nombre de réponses.

Dans cette attente, Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Adeline Saliou, en charge des personnels non titulaires pour le Sgen-CFDT Versailles
Sylvie Coquille, secrétaire générale adjointe du Sgen-CFDT Versailles